



National Muslim Christian Liaison Committee

December 6, 2017.

Stéphanie Vallée
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Email: ministre@justice.gouv.qc.ca

Subject: Bill 62 and Religious Freedom

Dear Minister of Justice Stéphanie Vallée,

We are writing to express the concerns of the *National Muslim Christian Liaison Committee of Canada* regarding Bill No. 62: *An Act to foster adherence to State religious neutrality and, in particular, to provide a framework for religious accommodation requests in certain bodies.*

We believe that this bill does not uphold the fundamental freedoms that are the foundation of a secular, pluralistic society and its provisions will prevent many people of faith from participating in the public life of Quebec.

The *National Muslim Christian Liaison Committee of Canada* is a forum for respectful dialogue on themes of common interest and for the exchange of faith-related concerns and areas of sensitivity between Muslims and Christians, through official representatives of both faiths. We seek to build long-lasting friendships and cooperation between Christians and Muslims, and to work toward a society based in values of compassion, respect and collaboration.

The Canadian Charter of Rights and Freedoms, as well as the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms uphold the freedom of conscience, freedom of religion, freedom of opinion, and freedom of expression. These freedoms, both in one's private and public life, are important for the functioning of a healthy secular society.

We wish to draw to your attention that these freedoms should allow for the wearing of religious symbols and attire that may be intrinsic to a person's faith.

The effect of Bill 62 is clear - it will prevent some people of faith from fully participating in the public life of the province of Quebec.



National Muslim Christian Liaison Committee

We hope you will reconsider your support for Bill 62 and remove the provisions that hinder the freedoms of conscience, expression and religion. We also hope that the government of Quebec will seek to foster the full participation of all religious communities in the public life of the province.

Thank you for your careful attention to this matter.

Sincerely,

Gail Allan
Co-Chair, NMCLC

Muneeb Nasir
Co-Chair, NMCLC



National Muslim Christian Liaison Committee

6 décembre 2017.

Stéphanie Vallée
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Email: ministre@justice.gouv.qc.ca

Objet : Le Projet de Loi No 62 sur la Liberté Religieuse

La vénérable Ministre de la Justice Stéphanie Vallée,

Nous portons respectueusement à votre attention le sentiment d'inquiétude du *Comité National De Liaison Entre Chrétiens Et Musulmans Du Canada* concernant le *Projet de Loi No 62 : une Loi qui vise à assurer le respect de la neutralité religieuse de l'État et, en particulier, à pourvoir une procédure pour les requêtes d'accommodements religieux par divers organismes.*

Nous sommes d'avis que ce *Projet de Loi* ne respecte pas les principes fondamentaux de liberté qui sont le fondement même d'une société laïque et pluraliste, et que certaines de ses dispositions sont de nature à détourner une catégorie de citoyens croyants de la participation à la vie publique du Québec.

Le *Comité National De Liaison Entre Chrétiens Et Musulmans Du Canada* est un forum prônant, par le truchement de représentants des deux religions, un dialogue marqué de respect par rapport aux sujets d'intérêt commun, ainsi que des échanges portant sur les domaines d'intérêt commun aux Musulmans et aux Chrétiens. Nous efforçons de développer des relations d'amitié et de collaborations entre nos diverses confessions religieuses, et d'apporter notre contribution à l'établissement d'une société basée sur les valeurs de compassion, de respect et de collaboration.

La *Charte Canadienne des Droits et Libertés*, de même que la *Charte Québécoise des Droits Humains et des Libertés* préconisent la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion et d'expression. Ces libertés, tant dans la vie privée que publique, sont importantes pour le bon fonctionnement d'une société pacifique et prospère.



National Muslim Christian Liaison Committee

Nous cherchons à attirer votre attention sur le fait qu'en toute rigueur, ces libertés ne sont pas de nature à défendre le port de symboles et de vêtements religieux qui font partie intrinsèque de la foi d'une personne.

Le but du Projet de Loi 62 est clair - il vise à empêcher les citoyens de professions spécifiques de foi de participer pleinement à la vie publique dans la Province de Québec.

Nous gardons espoir de vous voir reconsidérer votre appui à ce Projet de Loi et retirer les dispositions qui font obstruction à la liberté de conscience, la liberté d'expression, et celle de religion. Nous espérons aussi que le gouvernement du Québec continuera de se soucier de favoriser la pleine participation de toutes les communautés religieuses à la vie publique dans la Province.

Nous vous remercions d'avance de l'attention portée à notre intervention.

Sincèrement,

Gail Allan
Co-Chair, NMCLC

Muneeb Nasir
Co-Chair, NMCLC